

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 31 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, M. Michel BAUER, Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à M. Alexandre DANJEAN
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Mme Catherine DUBOURG est élue secrétaire de séance.

N° DL31012019-07 : Demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Par circulaire en date du 28 décembre 2018 de Monsieur le Préfet de Région informait l'ensemble des collectivités des modalités et conditions d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2019.

Cette dotation permet aux communes rurales éligibles à cette dotation de financer des projets d'investissement de leur territoire. Chaque commune peut aussi présenter deux dossiers chaque année au titre de la DETR.

Les opérations prioritaires ainsi que les taux d'intervention sont réexaminés chaque année par une commission présidée par le Préfet. Au regard des règles d'intervention adoptées pour l'année 2019, la commune de Lacanau souhaite solliciter le financement de deux projets au titre de la DETR pour l'année 2019.

Projet d'agrandissement des vestiaires du stade de l'Ardilouse

Les vestiaires du stade de rugby à Lacanau-Océan sont constitués de deux vestiaires accolés, d'un local arbitres, d'une chaufferie et d'un local de rangement. Cet édifice ayant environ 30 ans, construit en brique de Brach sur fondement béton, est vétuste et ses équipements sanitaires et mobiliers sont obsolètes.

Avec l'évolution des activités du club de rugby, l'école de rugby et le développement du rugby féminin notamment, la capacité des vestiaires est insuffisante. Le bâtiment ne répond plus aux normes en termes d'accessibilité, d'équipements et de confort.

Dans le cadre de sa politique sportive et du développement de l'activité physique, la Mairie de Lacanau souhaite conforter l'évolution de la pratique du rugby sur son territoire. La Ville a décidé de rénover et d'agrandir les vestiaires du stade de l'Ardilouse.

Cette opération consiste à rénover la partie existante avec la mise aux normes du système électrique et la mise en place d'un système de chauffage plus performant. La configuration des deux vestiaires actuels sera conservée avec la création d'une porte communicante.

Une extension va être créée afin de répondre aux attentes du club en créant un grand vestiaire supplémentaire, une infirmerie, des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et d'un rangement.

L'architecture s'inscrit en continuité du bâtiment existant afin de préserver la cohésion de la perception visuelle de l'ensemble depuis le domaine public. Il n'y aura pas de modifications de l'environnement paysagé.

L'ensemble permettra ainsi d'accueillir la totalité des équipes lors des entraînements et des matchs.

Le coût des travaux est estimé à 130 750 euros hors taxe. La collectivité a déjà sollicité auprès du Conseil départemental une participation financière dont le taux d'intervention est de 20 % d'un plafond subventionnable de 100 000 euros hors taxe.

De manière complémentaire, le plan de financement du projet prévoit également de mobiliser la DETR qui comprend un axe d'intervention spécifiquement dédié aux opérations de maintien ou développement des services au public en milieu rural et la création ou extension d'équipements sportifs. Le taux d'intervention se situe en effet entre 25 et 35 % de la dépense éligible en euros hors taxe, ce qui permettrait d'obtenir une participation financière pouvant atteindre le plafond de 30 000 euros soit 22,9 % du montant total du projet.

Projet d'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement de la place de la Gaité

L'un des principaux objectifs du projet d'aménagement du secteur de la Gaité réside dans la dynamisation commerciale du centre bourg de Lacanau. A ce titre, le programme de cette opération intègre la création d'un bâtiment de commerces au sein duquel un local d'environ 130 m² est destiné à accueillir un bureau de La Poste. Ce bureau de poste doit être un vecteur important de dynamisation et d'attractivité de cette

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190206-
DL31012019-07-DE
Date de réception préfecture :
06/02/2019 Page 2 sur 3

place. Il vise également à conforter un service public de proximité indispensable aux habitants. La Ville entend procéder à l'aménagement de ce local, conformément aux exigences de La Poste. Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 143 000 euros hors taxe.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35

VU la circulaire du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 28 décembre 2018

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une dotation d'équipement pour assurer le financement des projets d'agrandissement des vestiaires du stade de l'Ardilouse et d'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour les projets d'agrandissement des vestiaires du stade de l'Ardilouse et l'aménagement du bureau poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité, pour des montants respectifs de 30 000 euros et de 62 000 euros

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention après des services de l'Etat et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190206-
DL31012019-07-DE
Date de réception préfecture :
06/02/2019 Page 3 sur 3



Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190206-
DL31012019-07-DE
Date de réception préfecture :
06/02/2019